



OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT/OPAH

Bénéficiez d'aides financières pour les travaux d'amélioration de votre logement !

La Communauté de Communes du Pays des Sources s'implique depuis de nombreuses années dans le domaine de l'Habitat ; l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays des Sources est en place depuis le 1^{er} septembre 2008, pour une durée de 3 ans. Le CAL PACT et HD a été choisi pour en assurer le suivi.

Cette opération permet de mobiliser des aides financières importantes en vue d'améliorer le confort des logements du Pays des Sources.

DES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

Si vous envisagez les travaux suivants : chauffage, électricité, plomberie/sanitaire, toiture, adaptation au handicap, travaux d'économies d'énergie, agrandissement ou aménagement de combles, etc.

DANS QUELLES CONDITIONS ?

Vous êtes propriétaire occupant :

⇒ Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans.

⇒ Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment.

⇒ Les aides sont soumises à des conditions de ressource.

⇒ Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans, et les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment.

⇒ Votre logement doit être loué à titre de résidence principale durant 9 ans en loyer maîtrisé (le loyer est plafonné et les ressources des locataires sont prises en compte).

QUI CONTACTER ?

A compter du 5 janvier 2009, le CAL PACT change d'adresse, au 14 rue d'Amiens à Compiègne

Le CAL PACT et HD de l'Oise au 3, place saint Antoine à Compiègne

Référents : Mme JASKULA : 03 44 86 71 21 (pour les propriétaires occupants)

Mlle DE ALMEIDA: 03 44 86 71 22 (pour les propriétaires bailleurs)

Permanences : A Ressons-sur-Matz le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi à la mairie de 10h à 12h et le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois à Lassigny de 10h à 12h (Communauté de Communes).

Chaque organisme financier ayant défini sa liste de critères, il est important de se renseigner avant de démarrer les travaux.